Commune de Kergloff

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Mairie-2 place Saint Trémeur-29270 KERGLOFF
02 98 93 40 43/mairie@kergloff.f

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Volume annuel 5
   1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 6
2. Tarification de l'eau et recettes du service 7
   2.1. Modalités de tarification 7
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 9
   2.3. Recettes 11
3. Indicateurs de performance 12
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 12
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 12
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 14
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 14
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 14
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 14
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 15
   3.4. Autres indicateurs 15
4. Financement des investissements 16
   4.1. Branchements en plomb 16
   4.2. Montants financiers 16
   4.3. État de la dette du service 16
   4.4. Amortissements 16
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 7
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 17
5. Actions de solidarité 18
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 19

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☑ **communal**
☐ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Commune de Kergloff

Eau potable

	Oui	Non
Production	☐	☑
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☐	☑
Traitement	☐	☑
Transfert	☐	☑
Stockage	☐	☑
Distribution	☑	☐

Assainissement

Collecte	☑	☐
Transport	☑	☐
Dépollution	☑	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Kergloff
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution (article L2224-7-1 du CGCT) ☐Oui ☑ Non
- Existence d'un règlement de service ☐Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☑ Oui ☐. Non
- Existence d'un schéma directeur ☐Oui ☑ Non

Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie à autonomie financière**

Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable ou d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée
Le service public d'eau potable et d'assainissement dessert 880 habitants au 31/12/2019 (900 au 31/12/2018).

Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 477 abonnés au 31/12/2019 (480 au 31/12/2018).

Le service public d'assainissement collectif dessert 22 abonnés au 31/12/2019 (22 au 31/12/2018).

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Kergloff					
Total	**480**	**465**	**15**	**477**	**-0,6%**

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Assainissement	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Kergloff					
Total	**22**	**22**	**0**	**22**	**0%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 9,54 abonnés/km au 31/12/2019 (9,6 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,89 habitants/abonné au 31/12/2019 (1,88 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 103,22 m^3/abonné au 31/12/2019. (101,25 m^3/abonné au 31/12/2018).

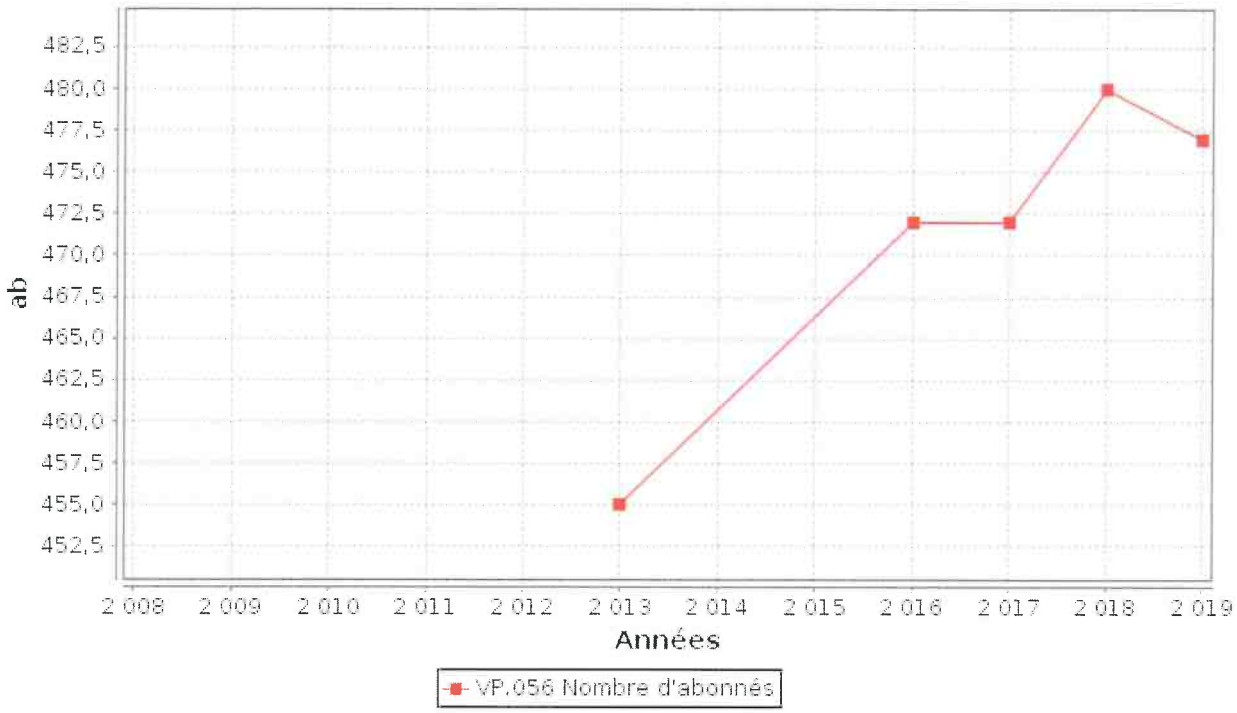

Le service public d'eau potable ne prélève pas de ressources en eau et n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

Volume d'eau acheté au cours de l'exercice

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**57 140**	**53 374**	**-6,6%**	___

Volume d'eau vendu au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	33 229	34 054	2,5%
Abonnés non domestiques	15 370	15 182	-1,2%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**48 599**	**49 236**	**1,3%**

(1) **Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.**

(2) **Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.**

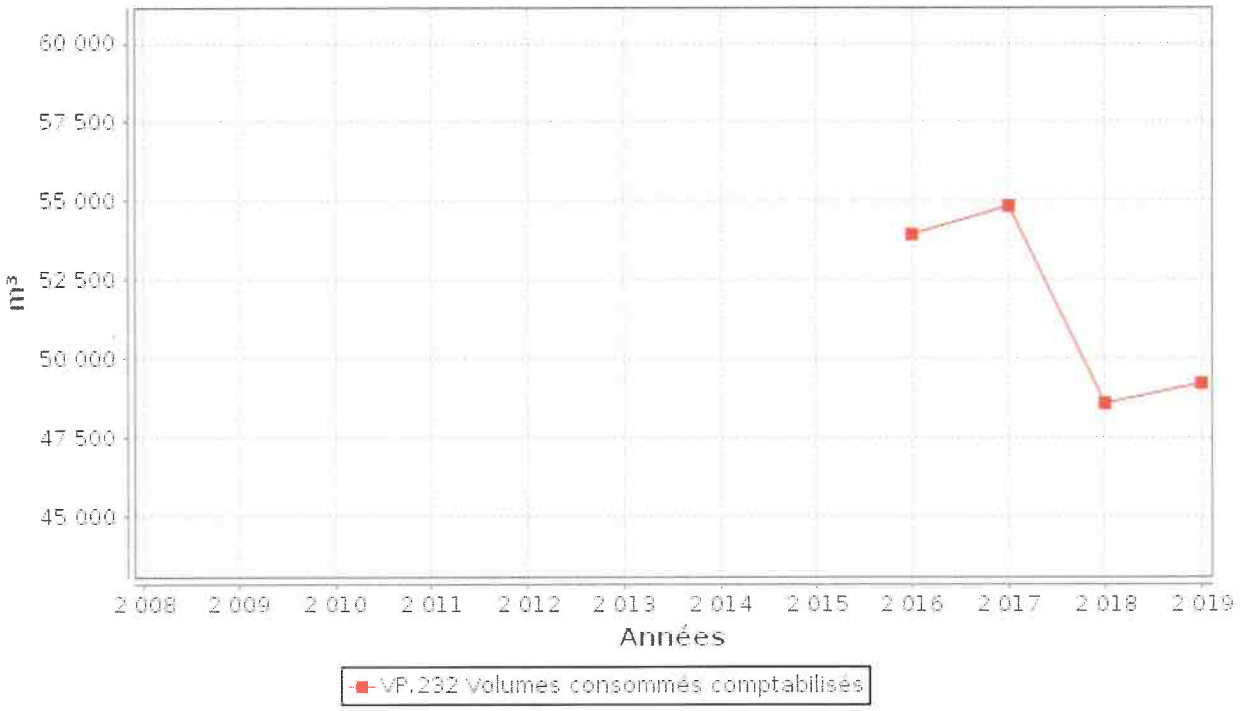

Autres volumes

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	0 %
Volume de service (V9)	0	0	0 %

Volume consommé autorisé

(= somme de volume comptabilisé, du volume consommateurs sans compteurs et du volume du service d'eau)

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	48 599	49 236	1,3%

Volume d'eau traité (Assainissement)

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques [1]	1376	1330	-3.34%
Abonnés non domestiques	0	0	0
Total des volumes facturés aux abonnés	**1376**	**1330**	-4.18%

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 50 kilomètres au 31/12/2019 (50 au 31/12/2018).

2. Tarification et recettes du service

2.1-Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :
-Frais d'accès au service pour un compteur calibre 15 et uniquement cas de réouverture avec déplacement :
49.93 € au 01/01/2017
50.75€ au 01/01/2018

Eau potable

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	74.29 €	75.63 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 500 m³	1.223 €/m³	1,2450 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 500 m³	0,9345€/m³	0,9717 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	____ €/m³	____ €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m³	0,3 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Assainissement

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	30.16	30.70 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0.4825 €/m³	0,4912 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	10 %	____ %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m³	0,15 €/m³
	VNF rejet :	____ €/m³	____ €/m³
	Autre : _____	____ €/m³	____ €/m³

- Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
  Délibérations du 28/06/2018 effective à compter du 01/09/2018
  Délibérations du 26/06/2019 effective à compter du 01/09/2019

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	74,29	75,63	1,8%
Part proportionnelle	146,76	149,40	1,8%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	221,05	225,03	1,8%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	____	____	____%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	14,14	14,36	1,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	50,14	50,36	0,4%
Total	**271,19**	**275,39**	**1,6%**
Prix TTC au m³	**2,26**	**2,29**	**1,3%**

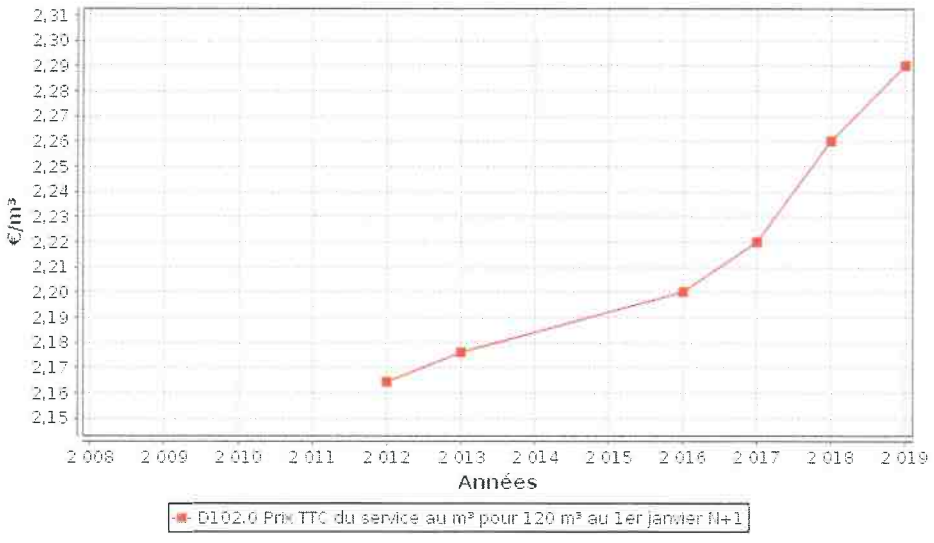

Facture type assainissement	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30.16	30.70	1.8%
Part proportionnelle	57.90	58.95	1.8%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	88.06	89.65	1.8%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	____	____	____%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	18	18	-0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	10.61	10.76€	+1.46%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	28.61	28.76	+0.52%
Total	**116.67**	**118.41**	**+1.49%%**
Prix TTC au m^3	**0.97€**	**0.99**	**+2.%**

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

2.3 Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019
Recettes vente d'eau aux usagers	90 434.73	93 079.33
dont abonnements		
Recette assainissement	1294.37€	1348.22
Recette d'exportation d'eau brute		
Redevances	10 195.68	10429.5
Total recettes de vente d'eau	101924.78	104857.05
Recettes liées aux travaux	3584.29€	4085.3
Contribution exceptionnelle du budget général		
Autres recettes	1463.94€	194.8
Total autres recettes (amortissement des subventions d'investissement, travaux en régie...)	4322.48	4322.48
Total des recettes	111 025.49	113459.63

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	7	0	7	0
Paramètres physico-chimiques	7	0	7	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis. Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux

(parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions [1]	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions [2]	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux [3]	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur [3]	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	81

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3- Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 -Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	85,1 %	92,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	2,66	2,7
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	85,1 %	92,2 %

3.3.2- Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,2 m^3/j/km (0,5 en 2018).

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 0,2 m^3/j/km (0,5 en 2018).

3.3.4 -Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de ____% (0 en 2018).

3.4-Autres indicateurs

-Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmés (p151-1): 0

Calcul : Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000

-Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Montant facturé en 2018	Impayés au 31/12/2019	Taux
107 602.12€ TTC	1671.78	1.55%

-Taux de réclamations (P155-1)

Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte.

Une réclamation doit correspondre à une non-conformité contractuelle ou réglementaire et non à un simple témoignage d'insatisfaction.

Calcul : Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité / Nombre d'abonnés x 1000

Taux de réclamation 2018 : 0

4. Financement des investissements

Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	480	477
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0%	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0%	0%

Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	29 844.68€	19375.44€
Montants des subventions en €	0.00€	0.00€
Montants des contributions du budget général en €	0.00€	0.00€

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		203 855.04	186 770.5
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	16 537.68	17 084.54
	en intérêts	6 332.33	5749.67

Amortissements
Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 26 203.17 € (25 544.37 € en 2018).

-Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette est de 7.1 (Encours total de la dette / Epargne brute annuelle)

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances

environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Néant		

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 7 demandes d'abandon de créance et en a accordé 7.

832.09 € ont été abandonnés, soit 0.0169 €/m^3 pour l'année 2019

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	900	900
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,26	2,29
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	82	82
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,1%	92,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,5	0,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,5	0,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	___%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	___%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

Quimper le 05/06/2020

Agence Régionale de Santé Bretagne

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

ADDUCTION COMMUNALE DE KERGLOFF

Unité de distribution : KERGLOFF(STANGER).

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé, en distribution,
7 échantillons d'eau qui ont été analysés par le laboratoire LABOCEA, agréé par le Ministère de la Santé.

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB :
Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :
www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE :
Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par la **MAIRIE DE KERGLOFF**
La commune est alimentée par le syndicat des eaux du Stanger.

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
PRISE D'EAU MOULIN NEUF.CP	Procédure terminée (captage public)	09/09/91	23/07/92
PRISE D'EAU STANGER.	Procédure terminée (captage public)	10/01/04	21/05/12

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

7 analyses conformes sur
7 réalisées

dureté :

TH moyen de 10 °f
eau très peu calcaire

nitrates :

7 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l
sur 7 réalisées
teneur maximale : 29 mg/L
teneur moyenne : 18 mg/L

fluor :

l'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

pesticides :

4 analyses conformes sur 4 analyses réalisées à la mise en distribution

limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres :

L'eau distribuée est agressive vis-à-vis des métaux.

conclusion sanitaire

L'eau a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres mesurés.

Pour le directeur général, et par délégation,
Le responsable du département
santé-environnement,

Signé

Julien CHARBONNEL

Délégation départementale du Finistère - Département santé environnement
5, venelle de Kergos 29324 QUIMPER Cédex - Tél :02 98 64 50 50
www.ars.bretagne.sante.fr

Agence Régionale de Santé

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

BILAN ANNUEL

2019

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **AC KERGLOFF.**

0010

Les données de ce rapport sont extraites du Systéme d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Agence Régionale de Santé Bretagne - Délégation Départementale du Finistère5, venelle de Kergos - 29324 QUIMPER CEDEX
Téléphone : 02 98 64 50 50
www.ars.bretagne.sante.fr

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

AC KERGLOFF.

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP)."

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

Unité de distribution	Population desservie	TTP (Nom de la station de traitement production)	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)
KERGLOFF(STANGER).	942	TTP STANGER.	CAP MOULIN NEUF. CAP STANGER.

Agence Régionale de Santé Bretagne - Délégation Départementale du Finistère - Pôle Santé-environnement

AC KERGLOFF.

Réseau de distribution : liste des Unités de Distribution d'eau (UDI) (juin 2020)

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

INS - Nom(Communes des UDI)	Population desservie	Communes de l'UDI / quartiers
KERGLOFF(STANGER). (000671)	942	KERGLOFF / COMMUNE

Contrôle sanitaire : liste des points de surveillance contrôlés par l'ARS (juin 2020)

Unité de distribution (UDI) : zone géographique appartenant à une même entité administrative (même maître d'ouvrage et même exploitant) et recevant une qualité d'eau homogène (continuité des tuyaux)

Unité de distribution	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance
KERGLOFF(STANGER).	KERGLOFF	BOURG.
0010 AC KERGLOFF.		

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des UNITES DE DISTRIBUTION

UDI000671 Page : 1

Bilan 2019 de AC KERGLOFF. **KERGLOFF(STANGER).**

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini	Référence de qualité maxi	Limite de qualité mini	Limite de qualité maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Aspect (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	7					
	Couleur (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	7					
	Odeur (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	7					
	Saveur (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	7					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau (°C)	9,20	13,96	18,90	7			25,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (unité pH)	7,30	7,54	7,90	7		6,50	9,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore combiné (mg(Cl2)/L)	0,00	0,07	0,10	7					
	Chlore libre (mg(Cl2)/L)	0,00	0,00	0,00	7					
	Chlore total (mg(Cl2)/L)	0,00	0,09	0,20	7					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h (n/mL)	0,00	-	300,00	7					
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h (n/mL)	0,00	-	0,00	7					
	Bactéries coliformes /100ml-MS (n/(100mL))	0,00	-	0,00	7			0,00		
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml (n/(100mL))	0,00	-	0,00	7			0,00		
	Entérocoques /100ml-MS (n/(100mL))	0,00	-	0,00	7					0,00
	Escherichia coli /100ml - MF (n/(100mL))	0,00	-	0,00	7					0,00
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Coloration (mg(Pt)/L)	0,00	0,00	0,00	7			15,00		
	Turbidité néphélométrique NFU (NFU)	0,15	0,34	1,30	7			2,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyl monomère (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1					0,50
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (unité pH)	7,20	7,57	7,80	7		6,50	9,00		
	Titre alcalimétrique complet (°f)	4,90	5,39	5,90	7					
	Titre alcalimétrique (°f)	0,00	0,00	0,00	7					
	Titre hydrotimétrique (°f)	8,10	9,60	11,00	7					
FER ET MANGANESE	Fer total (µg/L)	0,00	12,61	80,00	7			200,00		
	Manganèse total (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1			50,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(a)pyrène * (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1					0,01
	Benzo(b)fluoranthène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1					0,10
	Benzo(g,h,i)pérylène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1					0,10
	Benzo(k)fluoranthène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1					0,10
	ocarbures polycycliques aromatiques (4 substances) (µ	0,00	0,00	0,00	1					0,10
	Indéno(1,2,3-cd)pyrène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1					0,10
MINERALISATION	Conductivité à 25°C (µS/cm)	250,00	283,86	310,00	7		200,00	1 100,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l (µg/L)	13,00	29,29	40,00	7			200,00		

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des UNITES DE DISTRIBUTION

Page : 2

Bilan 2019 de AC KERGLOFF. **KERGLOFF(STANGER).**

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi		Limite de qualité mini - maxi	
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Antimoine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1					5,00
	Cadmium (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1					5,00
	Chrome total (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1					50,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total (mg(C)/L)	2,50	2,50	2,50	1	1		2,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4) (mg/L)	0,00	0,00	0,00	7			0,10		
	Nitrates/50 + Nitrites/3 (mg/L)	0,09	0,36	0,58	7					1,00
	Nitrates (en NO3) (mg/L)	4,60	18,04	29,00	7					50,00
	Nitrites (en NO2) (mg/L)	0,00	0,00	0,00	7					0,50
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoforme (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1					100,00
	Chlorodibromométhane (µg/L)	4,40	4,40	4,40	1					100,00
	Chloroforme (µg/L)	46,70	46,70	46,70	1					100,00
	Dichloromonobromométhane (µg/L)	14,20	14,20	14,20	1					100,00
	Trihalométhanes (4 substances) (µg/L)	65,30	65,30	65,30	1					100,00

1 non respect d'une limite ou d'une référence de qualité a été observé

KERGLOFF(STANGER).

Date Prélèvement	Lieu du Prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Exigence de qualité non respectée
02/10/19	KERGLOFF (BOURG.)	Carbone organique total	2,5 mg(C)/L	(référence de qualité maximale : 2)

Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
7,00		100,00 %	7,00		100,00 %

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU FINISTERE

Monsieur le maire
29270 KERGLOFF

Service émetteur : Délégation départementale du Finistère
Département santé-environnement
Pôle eaux destinées à la consommation humaine

Affaire suivie par : Jean-Luc PLOUHINEC

Courriel : jean-luc.plouhinec@ars.sante.fr
Téléphone : 02 98 64 50 93

P. J. : 2

Date : 15 JUIN 2020

Objet : contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine - Bilan 2019

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le bilan pour l'année 2019 du contrôle sanitaire de votre adduction communale d'eau de consommation humaine. Ce bilan a été établi conformément aux dispositions des articles R.1321-1 et suivants du code de la santé publique.

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité sur les plans microbiologique et physico-chimique.

Concernant les références qualitatives, seul est noté, au mois d'octobre, un dépassement pour le carbone organique total.

En sortie de l'usine de potabilisation du Stanger, l'équilibre calcocarbonique de l'eau n'est pas atteint. Ce dernier est nécessaire afin de limiter la corrosivité de l'eau vis-à-vis des métaux (plomb, nickel, cuivre...). Les prélèvements réalisés au point de surveillance précité témoignent, comme je vous l'ai précisé l'an dernier, d'une eau agressive.

Vous trouverez, ci-jointe, la note de synthèse relative à la qualité de l'eau distribuée en 2019. Ces informations devront être communiquées aux abonnés avec la facture d'eau (articles D.1321-103 à D. 1321-105 du Code de la santé publique).

Pour le Préfet du Finistère,
et par délégation du directeur général de l'agence régionale de santé,

Le Directeur de la Délégation Départementale

Jean-Paul MONGEAT

copies :
- DDTM
- Conseil Départemental – SEA – Ressources
- Syndicat du Stanger